

GÉNÉRALITÉS

| | | | |
|----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Horaire : | Variable selon besoins | Direction : | Services urbains |
| Supérieur immédiat : | Inspecteur municipal | Période d'affichage : | 8 au 18 décembre 2017 |

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire du poste exécute des travaux comportant la conduite et/ou l'opération, l'ajustement d'opération de véhicules ou d'appareils motorisés suivants avec ou sans remorque : déneigeuses-saleuses, camion d'un poids véhiculaire brut supérieur à 4 500 kg (tel qu'apparaissant sur la plaque signalétique du camion), épandeur d'abrasifs.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement responsable de conduire prudemment le véhicule ou l'appareil qui lui est confié et d'effectuer, dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées en prenant toutes les mesures sécuritaires qui s'imposent envers les employés sur les lieux de travail. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule ou appareil et d'en assurer l'entretien mineur. Il doit également maintenir son véhicule dans un état de propreté satisfaisant, particulièrement en ce qui concerne la carrosserie, les vitres, les phares et les feux. Son travail est contrôlé soit au moyen de rapports ou de feuilles de route qu'il remplit, soit par les visites d'un employé de rang supérieur.

DESCRIPTION

- Effectue les mêmes tâches que le manœuvre.
- S'assure du bon état de son véhicule ou appareil et effectue de menus travaux d'entretien : vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus, rapporte toute défectuosité à son supérieur, ajoute de l'huile au besoin et fait le plein d'essence : lave le véhicule et veille à le maintenir propre.
- À l'aide de l'épandeur d'abrasifs, épand du sel et/ou du sable dans les rues aux endroits désignés.
- Fait le transport de diverses matières : asphalte, sable, gravier, sel, neige, terre, ferraille, débris, ordures, bois, branchages ou autres.
- Déblaye la chaussée de la neige qui l'obstrue au moyen d'un camion muni d'une charrue avec ou sans ailerons et épand simultanément du sel et/ou de la pierre dans les rues, spécialement dans les pentes et aux intersections; ramène la neige, selon la méthode préalablement déterminée avec un camion muni de chasse-neige, de façon à permettre le travail de la souffleuse.
- Complète, s'il y a lieu, les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions et avise son supérieur de toute anomalie ou défectuosité.
- Apporte son aide aux collègues des différents services pour toute tâche selon ses habilités et connaissances.
- Collabore à différents dossiers spéciaux ponctuels selon la demande de son supérieur immédiat.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études secondaires.
- Un minimum de six (6) mois d'expérience dans le domaine.
- Détenir un permis de classe 3.
- Détenir une attestation sur la sécurité sur les chantiers.
- Connaissance du milieu municipal serait un atout.
- Avoir du dynamisme, des habilités dans son travail et de l'autonomie.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Bonne forme physique.

AUTRES EXIGENCES

Être disponible pour travailler de façon occasionnelle pour la période hivernale de décembre à avril.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Classe 4, selon la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Saint-Polycarpe – CSN.

CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation.

Nous vous invitons à faire parvenir vos documents au plus tard le **lundi 18 décembre 2017 à 16 h** par courriel à l'adresse rh@stpolicarpe.ca. Ne pas oublier de mentionner dans l'objet : **Concours : Chauffeur-manœuvre** pour lequel vous soumettez votre candidature.

La Municipalité remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.